

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2024 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Mylène NAUDIN, Ludivine ALBERT.

Procurations : Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, M. Thierry CELMA à Mme Mylène NAUDIN, M. Laurent FUSTER à M. Claude VIDAL, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE, Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, M. Julien RIBES à M. René COUSIN, Mme Laure GIMENO à M. Yann RAMIREZ.

Absents excusés : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Absente : Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : Mme Agnès TOMASO.

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 13 présents + 7 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 5 Juin 2024 qui est adopté à l'unanimité des présents + 7 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

6) CRAC 2023 ZAC Camp Redoun

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents +7 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N°AD-2024-06-25-09 du 25 juin 2024 validant les propositions reconnues mieux-disantes pour les travaux de Rénovation de la Salle du Peuple, soit Lot 01 – MEDITRAG pour un montant de 55 574.00 € HT ; Lot 02 – RECSACLIM pour un montant de 40 000.00 € HT ; Lot 04 – VIGIPOLE pour un montant de 17 341.19 € HT.

N°AD-2024-07-01-10 du 1^{er} juillet 2024 validant la proposition reconnue mieux-disante pour les travaux du lot 01 Démolition du Marché Démolition du Presbytère et création du parking, soit la SAS JBS de Sète pour un montant de 92 126.00 € HT.

N°AD-2024-07-01-11 du 1^{er} juillet 2024 validant la proposition reconnue mieux-disante pour les travaux du lot 01 Démolition du Marché ALSH – Restauration Scolaire, soit la Société MICKA TP de Thézan les Béziers pour un montant de 34 992.13 € HT.

DELIBERATIONS

I – Convention de remise des voies rétablies – ASF - : D-2024-07-01-01

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention de remise des voies rétablies du réseau ASF 6 VINCI Autoroutes.

Ces portions de voiries, rétablies et créées par ASF, assurent depuis leur mise en service en 1975 la desserte locales des propriétés riveraines et sont les suivantes :

| PR début | Dénomination actuelle | Ancienne dénomination |
|----------|---|-----------------------|
| 169.400 | Chemin + ruisseau Antonin de l'Asé | |
| 169.400 | Chemin de service – sens 1 | |
| 169.510 | Chemin de service – sens 2 | |
| 170.480 | Chemin rural n°38 + ruisseau de la Dune | |
| 170.480 | Chemin rural n°38 – sens 2 | |
| 170.480 | Chemin de service – sens 1 | |
| 171.520 | Chemin de service – sens 1 | |
| 171.520 | Chemin de service – sens 2 | |
| 172.356 | Chemin de service – sens 2 | |

| | | |
|---------|-----------------------------|----------------------------|
| 172.357 | CR Croix de Coulet | Chemin communal |
| 172.694 | Chemin de service – sens 1 | |
| 173.100 | CR des Planel | Chemin rural |
| 173.166 | Chemin rural n°61 – sens 1 | Chemin de service – sens 1 |
| 173.260 | Chemin de service – sens 2 | |
| 174.216 | Chemin de service – sens 2 | |
| 174.380 | Chemin de service – sens 1 | |
| 175.220 | Chemin de service – sens 1 | |
| 175.266 | Chemin de service – sens 2 | |
| 175.515 | Chemin rural n°414 – sens 1 | |

L'objet de la convention est de régulariser la remise des portions de voiries inventoriées ci-dessus au profit de la Commune à l'exclusion des ouvrages d'art franchissant l'autoroute qui demeurent dans les emprises du Domaine Public Autoroutier Concédé dont ASF conserve la responsabilité pleine et entière de la structure de l'ouvrage (passages inférieurs et supérieurs).

La remise à la Commune concerne la voirie en elle-même et ses accessoires directs (chaussée et son revêtement, et le cas échéant : les trottoirs, les bordures, le caniveau fil d'eau et ses exutoires, la signalisation, l'éclairage, les accotements, les talus, les fossés, la bande de terrain nécessaire pour assurer l'entretien, les ouvrages d'art qui assurent la continuité de la voie, les murs de soutènement, les ouvrages hydrauliques recueillant les eaux de ruissellement de la voie), les remblais situés au-delà de 5 mètres de l'extrémité du tablier de l'ouvrage d'art qui assure le franchissement de l'autoroute par le dessus.

La présente convention prendra effet le jour de sa signature par les parties et durera jusqu'à la fin du contrat de concession qui lie ASF et l'ETAT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec ASF et dit que Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers, sera chargé de la rédaction de l'acte afférant à cette affaire.

II – Intégration des parcelles de voirie et du fossé – Lotissement le Cercle : D-2024-07-01-02 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les conventions de rétrocession des voies privées et espaces communs du Lotissement « Le Cercle » et « Le Cercle II » qui ont été validées en conseil municipal des 31/01/2020 et 04/07/2022.

Les travaux du lotissement étant terminés et les voiries et espaces communs en état, Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter la rétrocession de ces biens au profit de la commune.

Le Conseil, par 20 voix pour dont 7 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, approuve la proposition de Monsieur le Maire et dit que Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers, sera chargé de la rédaction de l'acte afférant à cette décision.

III – Procédure de biens vacants sans maître : D-2024-07-01-03

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il conviendrait de lancer une procédure de « biens vacants sans maître » afin de transférer dans le domaine communal certains biens (parcelles ou bâtis) laissés en l'état d'abandon suite au décès de leur propriétaire et l'absence d'héritiers.

Il s'agit des biens suivants :

- Parcelle B 104 : Estang Catet (parcelle)
- Parcelle B 177 : La Mouline (parcelle)
- Parcelle C 264 : 8 Rue du Serpolet (bâti)
- Parcelle C 266 : 6 Rue du Serpolet (bâti)
- Parcelle C 327 : Rue des Joncs (bâti)
- Parcelle C 727 : 3 Rue de la Sèque (bâti)
- Parcelle C 495 : 8 La Placette (bâti)

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à lancer la procédure de biens vacants et sans maître à l'encontre des biens ci-dessus désignés ainsi qu'à signer toute pièce technique, administrative ou financière nécessaire à la réalisation de cette décision.

IV – Modification du tableau de l'effectif communal : D-2024-07-01-04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 Décembre 2023, régularisant le tableau de l'effectif communal et précise qu'il convient de le mettre à jour pour permettre la prise en compte des avancements de grades du 2° semestre 2024 et la création d'un poste d'adjoint du patrimoine.

Le Conseil, approuve, par 20 voix pour dont 7 procurations, le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet :

- 1 Attaché principal territorial
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 Adjoint du patrimoine
- 3 Adjoint administratif principal 1° classe
- 1 Adjoint administratif principal 2° classe
- 1 Adjoint administratif territorial
- 1 Brigadiers chef principaux
- 1 Gardien-Brigadier
- 1 Animateur principal 2° classe
- 1 Adjoint d'animation principal territorial 2° classe
- 3 Adjoints d'animation principaux territoriaux 1° classe
- 1 Ingénieur territorial
- 1 Technicien principal 1^{ère} classe
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 9 Adjoints techniques principaux 1° classe
- 2 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- 3 Adjoints techniques territoriaux
- 1 ATSEM

Personnel permanent à temps non complet :

- 1 Adjoint technique (à raison de 20h/semaine)

Personnel non permanent / vacataires :

- 2 Assistants d'enseignement artistiques à temps incomplet
- 2 Adjoints techniques territoriaux

Personnel sous contrat aidé par l'Etat / CDD temps complet :

- 6 Contrats PEC 20h pouvant être complétés selon besoins des services

V – Adhésion ADERE Occitanie : D-2024-07-01-05

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au réseau d'achats partagés ADERE Occitanie qui nous permettra de bénéficier de tarifs préférentiels pour la maintenance de nos photocopieurs RICOH ainsi que d'autres achats dans des secteurs variés.

Le montant de l'adhésion pour une année est de 50 € et doit être renouvelée chaque année pour maintenir l'adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document utile pour l'adhésion au réseau d'achats partagés ADERE Occitanie.

VI – CRAC 2023 ZAC CAMP REDOUN : D-2024-07-01-06

Monsieur le Maire présente le Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) de l'exercice 2023 établi au 31/12/2023 par HERAULT LOGEMENT concernant l'Aménagement de la ZAC Camp Redoun.

Ce compte rendu précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'opération pour donner les moyens à la collectivité de suivre son déroulement en toute transparence.

Au 31/12/2023, les écarts de prévisions sont les suivants :

| <u>Dépenses :</u> | | <u>Recettes :</u> | |
|----------------------|----------------|---------------------|----------|
| - Viabilité terrains | + 9 000 | - Vente de terrains | - 31 000 |
| - Honoraires/Travaux | + 35 000 | - Produits divers | + 31 000 |
| - Rémunérations | + 1 000 | | |
| - Frais funéraires | - 46 000 | | |
| TOTAL : | - 1 000 | TOTAL : | 0 |

Projets 2024 : Réception travaux Tranche 6 (prévue le 08/07/2024) et Devenir du Lot 2B

Rythme de vente : Reste au 31/12/2023 : 45 lots (2 lots T4 ; 17 lots T5 et T5 ; 26 lots T6)

Prévisions de vente des terrains :

2024 : 13 lots (2 T4 et 11 T5)

2025 : 18 lots (5 T5 et 12 T6)

2026 : 14 lots (14 lots T6)

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve le contenu du CRAC 2024 de l'opération d'aménagement de la ZAC Camp Redoun présenté ainsi que la liste des cessions de l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ Le tractopelle a été livré. Il est actuellement en révision chez OXYMAT et sera disponible d'ici 1 à 2 semaines.
- ❖ Les services routes du Département vont reprendre les enrobés d'une partie de la route de Fleury (le long du domaine de Clotinières dans le cadre des aménagements pour le Tour de France
- ❖ Visite chez M. le Sous-Préfet le vendredi 28 juin 2024.
 - Exposé de la position de la CDPENAF (en présence de la DDTM34 en visio) qui donne un avis défavorable sur les projets de parcs photovoltaïques de la Distillerie et de Clôtinières. Il en ressort la nécessité de formuler un recours gracieux sur chacun des projets afin de sécuriser les dossiers.
 - Exposé des futurs projets du mandat tels que le changement des salles préfabriquées de l'école élémentaire et le programme d'équipement de l'éclairage public en LED. M. le Sous-Préfet confirme que ces projets seront éligibles aux aides DSIL et Fonds vert et qu'il est important de déposer ces dossiers de demandes d'aides en début d'année.
- ❖ Le GAAL invite les membres du Conseil Municipal à l'apéritif d'ouverture de la 2^e édition de la FERIA qui se déroulera le Vendredi 5 Juillet 2024 à 18h00 sur la Place des Ecoles.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle l'invitation à la réception en l'honneur de la délégation belge et du Comité de Jumelage, qui aura lieu le Mardi 14 Juillet 2024 à 18h00 en Mairie suivie d'un buffet dînatoire avant le feu d'artifice.

➤ **Madame Marie-Josée GOTH** signale qu'un terrain vague dans la rue des Prés est envahi d'herbes. M. Bernard GUERRERE se charge de relancer le propriétaire pour son entretien et éviter le risque de feu.

➤ **Monsieur Bernard GUERRERE** informe :

- ❖ La rénovation du terrain de tennis (brûlage des herbes, rebouchage des fentes, peinture et changement des fils de clôture avec remise en état) représente une somme d'environ 3 000 € HT si réalisée par les équipes du service technique de la commune.
- ❖ Les travaux ENEDIS Place de la Bascule sont en phase d'être terminés cette semaine.
- ❖ Afin d'entretenir les bois au niveau du parcours sportif, il y aurait nécessité de faire réaliser une étude foncière par l'ONF et le CEN Languedoc Roussillon pour établir un plan de gestion par l'ONF. Toute personne pourrait ainsi aller débiter les arbres repérés par l'étude foncière, dans la mesure du respect des consignes.

➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Demande des nouvelles du futur Intermarché. M. le Maire répond que le dossier est actuellement au Tribunal Administratif de Montpellier et que la date d'audience n'est pas encore connue.
- ❖ Demande des nouvelles du projet d'extension de la Salle de Musculation. M. le Maire répond que le maître d'œuvre va être relancé pour la mise en place du projet.
- **Madame Françoise CRASSOUS** informe qu'un courrier va prochainement être envoyé aux maire et responsable du Jumelage de la Commune de Valderrobres pour la mise en place du Jumelage avec notre commune.
- **Monsieur Yann RAMIREZ** fait un appel aux membres du Conseil Municipal pour encadrer le passage du Tour de France sur la commune le 16 Juillet 2024 de 10h00 à 15h00 en qualité de signaleurs (information de la population et spectateurs et veille au respect des consignes), et fait la mise au point de l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 52.

La Secrétaire de séance,



Agnès TOMASO

Le Président de séance,



Jean-François GUIBBERT